



# COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Oex  
Téléphone 026 924 22 00 | [www.chateaudoex-admin.ch](http://www.chateaudoex-admin.ch)

Conseil communal  
de et à  
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 9 août 2023  
Greffe + Constructions\_0134 + 611\_Préavis édités  
+Construction réfection\_ns

## Préavis No 15/2023

### **Construction d'ouvrages de protection contre les chutes de pierres et de blocs au lieu-dit « La Guerdaz »**

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

#### **OBJET DU PREAVIS**

La Municipalité sollicite de votre Autorité l'octroi d'un crédit en vue de la construction d'ouvrages de protection contre les chutes de pierres et de blocs au lieu-dit La Guerdaz à L'Etivaz.

#### **PREAMBULE**

Au cours des 150 dernières années, on dénombre quatre événements décrits comme des glissements de terrain, des éboulements ou des coulées de débris, de boue, de terre et de pierres qui sont survenus à intervalles réguliers au lieu-dit « La Guerdaz ». Ces événements ont, pour la plupart, atteint la route cantonale située quelque 700 mètres en aval des zones sources et ont mobilisé jusqu'à 50'000 m<sup>3</sup> de matériaux lors de l'épisode de 1996.

De nouveaux épisodes d'instabilités ont débuté dans les années 2016-2017 et se sont accélérés durant l'été 2019. La mesure d'urgence mise en place a été de créer des barrages par le positionnement de troncs pour retenir l'éventuelle chute de pierres sur les flancs Ouest et Est. Par ailleurs, un système de surveillance et un plan d'alerte ont été mis en place, mesures qui ont fait l'objet du préavis 13/2019. Les ouvrages projetés vont diminuer de manière significative les frais de surveillance du site (*frais 2020 : CHF 31'000.00, 2021 : CHF 44'500.00, 2022 : CHF 34'000.00*).

#### **SITUATION ACTUELLE**

Au cours des trois années de surveillance (2020 à 2022), un modèle géologique a pu être établi sur la base de 5 forages et des plans de glissements : la profondeur du rocher a pu être identifiée, les variations du niveau des eaux souterraines ont pu être enregistrées et l'évolution des déformations de surface a pu être observée sur une base quotidienne.

## Construction d'ouvrages de protection contre les chutes de pierres et de blocs au lieu-dit « La Guerdaz »

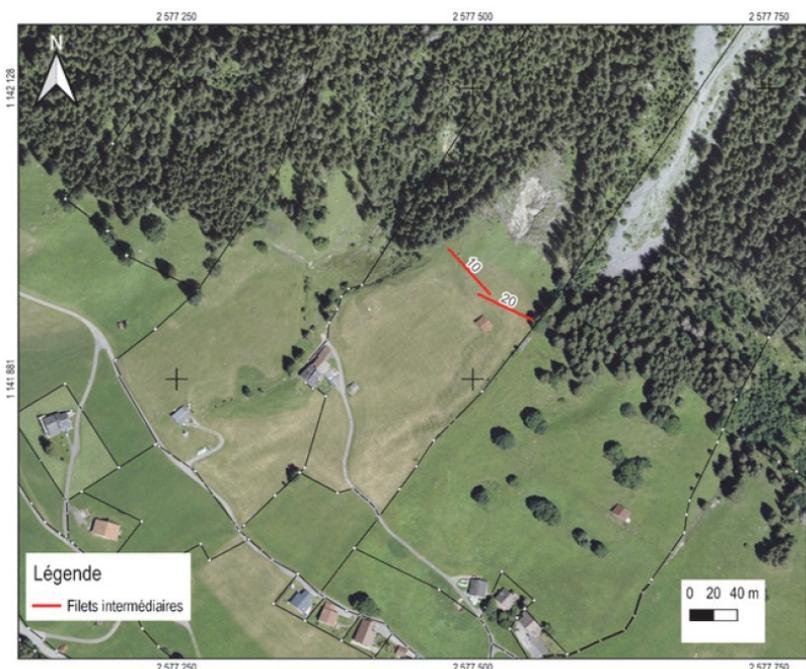
De ces observations, il ressort :

- Glissement permanent superficiel : l'activité de glissement de « surface » en amont de la doline a fortement ralenti depuis le début de l'intervention mais les niches d'arrachement restent largement ouvertes et la réactivation de ces dernières en cas de fortes précipitations constitue un scénario parfaitement vraisemblable.
- Glissement permanent semi-profond : des plans de glissement ont été mis en évidence par les mesures dans les inclinomètres, les profondeurs varient entre 4 et 10 mètres et montrent des vitesses de déplacement relativement constantes depuis le début des mesures
- Chutes de pierres et de blocs (CPB) : des CPB sont susceptibles de se produire en cas de fortes précipitations, en cas de déclenchement subits du glissement semi-profond.
- Coulées de terre ou de boue : un scénario de déclenchement de coulées de terre reste probable en cas de saturation des terrains par les précipitations et/ou de remontées d'eaux souterraines. La probabilité d'occurrence d'un tel phénomène apparaît cependant faible à très faible au vu des observations de la variation du niveau des eaux souterraines depuis le début des mesures.

### NATURE DES TRAVAUX

Les mesures de protection proposées sont de type écrans pare-pierres en filet à anneaux métalliques. Ils s'intègrent discrètement dans l'environnement et leur traitement contre la corrosion permet d'avoir une durée de vie élevée. La grande élasticité du système (anneaux et freins) leur confère une grande capacité d'absorption énergétique.

Ces écrans sont prévus pour être posés à une cinquantaine de mètres en aval de la doline, comme présenté sur la figure ci-après :



Cette variante permet de maintenir une longueur des filets modérée et limite fortement la distance de propagation des blocs. Ces filets se situeront sous le bourrelet d'accumulation dans une zone d'apparence géomorphologique stable.

Construction d'ouvrages de protection contre les chutes de pierres et de blocs au lieu-dit « La Guerdaz »

---

## **COÛT DES TRAVAUX**

Coûts du projet de sécurisation

Fourniture et pose de filets RXE-500-LA	CHF 165 000.00	
Honoraires géomètre, géologue, frais mise à l'enquête	CHF 35 000.00	
Divers et imprévus	CHF 20 000.00	
	<b>CHF 220 000.00</b>	

## **FINANCEMENT**

L'Inspection cantonale des forêts (DGE-Forêt) a été sollicitée pour une subvention de l'ordre de 70% du coût des travaux.

## **CONCLUSIONS**

En conclusion, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX**

- vu le préavis municipal No 15/2023 du 9 août 2023,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **d é c i d e**

- A) **D'autoriser** la municipalité à entreprendre la construction d'ouvrages de protection contre les chutes de pierres et de blocs au lieu-dit « La Guerdaz »
- B) **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 220'000.00
- C) **De financer** ce montant :
- Par une subvention à recevoir d'au maximum 70%, soit CHF 154'000.00
  - Par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours pour un montant de CHF 66'000.00, si nécessaire.
- D) **D'amortir** :
- L'investissement net de CHF 66'000.00 sur une période de 30 ans, à raison d'environ CHF 2'200.00 par an, la première fois au budget suivant l'achèvement des travaux.
  - A ce montant s'ajouteront les charges d'exploitation constituées des intérêts passifs annuels de l'ordre de CHF 990.00 au taux moyen actuel de 1,5%.

Construction d'ouvrages de protection contre les chutes de pierres et de blocs au lieu-dit « La Guerdaz »

---

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la Municipalité en séance du 9 août 2023.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

**Le Syndic :**

**La Secrétaire :**

**Eric Grandjean**

**Sophie Matthey**